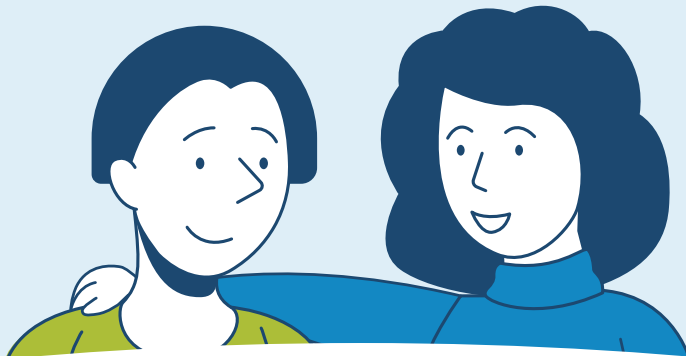
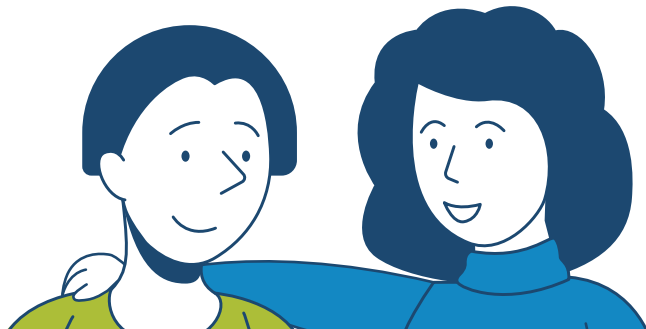
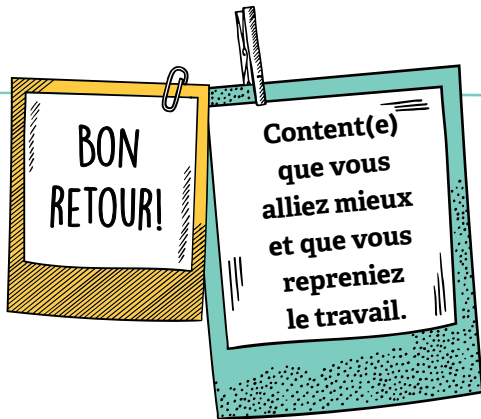


Livret « Reprendre le travail »

Bon retour





VOS COORDONNÉES

NOM

NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

VOTRE EMPLOYEUR

ADRESSE

SERVICE DU PERSONNEL

TÉL.

E-MAIL

SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT

TÉL.

E-MAIL

POURQUOI UTILISER UN LIVRET ? _____

En cas d'absence prolongée pour cause de maladie, vous devez vous adresser à toutes sortes d'organismes et de personnes : votre médecin traitant, le médecin du travail, la mutuelle, etc. et bien sûr, votre employeur. Tous vous aideront à reprendre le travail.

Ce livret est là pour vous aider tout au long de ce parcours. Considérez-le comme un guide pour votre propre trajet de reprise du travail.

COMMENT UTILISER CE LIVRET ? _____

Présentez ce livret à toutes les personnes impliquées dans votre trajet de reprise du travail. Si nécessaire, demandez-leur de formuler un conseil ou une action qui vous aidera à reprendre le travail. Ce livret ne contient pas d'informations médicales ni de documents médicaux.

BONS CONSEILS



Préparez soigneusement vos entretiens. Dressez une liste de ce que vous souhaitez dire et obtenir. Apportez tous les documents utiles : rapports du médecin, résultats d'examen, liste des médicaments que vous prenez, etc.



Prenez le temps de réfléchir aux tâches que vous pouvez et souhaitez encore accomplir. Cela vous permettra de les signaler et de mieux contrôler votre situation personnelle.



Maintenez, dans la mesure du possible, le contact avec votre supérieur hiérarchique et vos collègues durant votre absence. Cela contribue à préserver de bonnes relations avec votre employeur. N'hésitez pas à prendre l'initiative : passez dire bonjour ou appelez un collègue de temps à autre.

QUI EST QUI ?

MÉDECIN DU TRAVAIL

GROUPE IDEWE

Le médecin du travail fait partie du Groupe IDEWE, votre service externe pour la prévention et la protection au travail. Si vous avez été absent(e) pendant plus de quatre semaines et que vous faites partie des travailleurs qui étaient déjà soumis à un examen médical périodique obligatoire avant leur absence, le médecin du

travail évaluera si vous êtes de nouveau apte à exercer votre travail.

Il est conseillé de planifier une consultation avant de reprendre le travail. Profitez de cet entretien pour évoquer votre état de santé, poser vos questions et partager d'éventuelles préoccupations. Le médecin pourra ainsi vous

aider à bien préparer votre retour au travail.



Pensez à apporter tous les documents utiles à chaque visite : résultats d'examens, radiographies, rapports médicaux, etc.

MÉDECIN—CONSEIL MUTUELLE

Le médecin-conseil travaille pour la mutuelle. Pour les absences de longue durée, un questionnaire est remis après 10 semaines, sur la base duquel le médecin-conseil décide de vous inviter ou non à une consultation. Le médecin évalue votre incapacité de travail et peut vous fournir des conseils pour la reprise du travail.

MÉDECIN—CONTRÔLEUR EMPLOYEUR

Le médecin-contrôleur est chargé par votre employeur de vérifier si vous êtes en incapacité de travail en raison d'une maladie ou d'un accident. Il est donc contrôlé si votre absence est légale. Le médecin-contrôleur n'est généralement pas impliqué dans le processus de retour au travail.

MÉDECIN—CONSEIL COMPAGNIE D'ASSURANCE

Le médecin-conseil travaillant pour un assureur peut être sollicité pour une expertise médicale, notamment lors d'une demande d'indemnisation ou lors de la souscription ou du paiement d'une assurance.

ÉTAPES

DATE	PERSONNE DE CONTACT	ACTIONS DISCUTÉES
------	---------------------	-------------------

PERSONNE DE CONTACT	ACTIONS DISCUTÉES
---------------------	-------------------

ACTIONS DISCUTÉES

TÉL.

ADRESSE

MÉDECIN DU TRAVAIL

TÉL.

CONSEILLER(—ÈRE) EN PRÉVENTION ASPECTS PSYCHOSOCIAUX

TÉL.

ERGONOME

TÉL.

AUTRE

TÉL.

E-MAIL

MÉDECIN TRAITANTS ET SOIGNANTS

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

TÉL.

E-MAIL

MÉDECIN SPÉCIALISTE

TÉL.

E-MAIL

AUTRE

TÉL.

E-MAIL

AUTRE

TÉL.

E-MAIL

LA MUTUELLE ET AUTRES PARTENAIRES

MUTUELLE

ADRESSE

MÉDECIN—CONSEIL

TÉL.

E—MAIL

ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

TÉL.

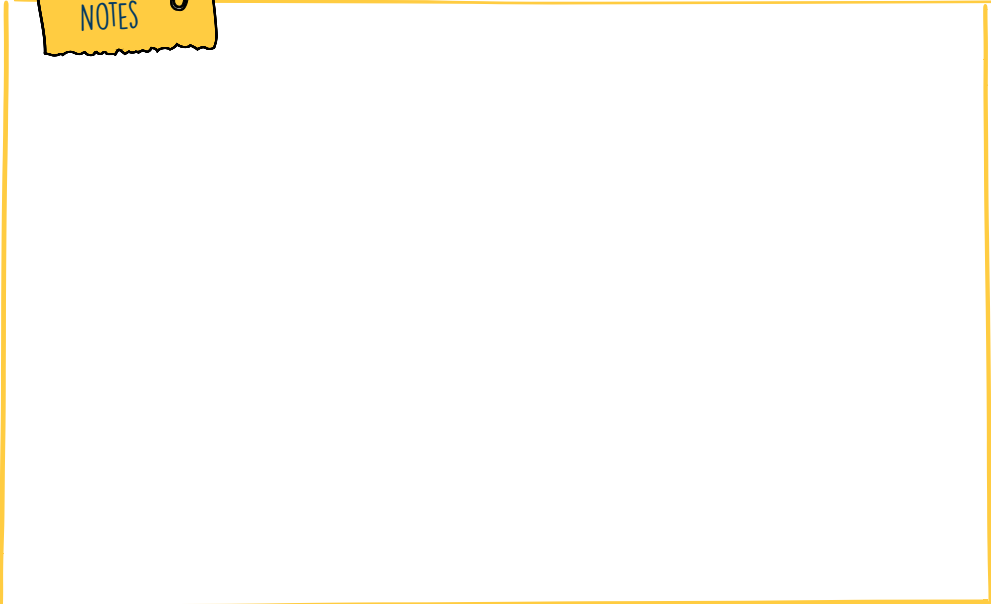
E—MAIL

COORDINATEUR RETOUR AU TRAVAIL

TÉL.



NOTES



NOTES

Bureaux régionaux du Groupe IDEWE

Contactez-nous - Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

Anvers

Tél. 03 218 83 83
antwerpen@idewe.be

Hasselt

Tél. 011 24 94 70
hasselt@idewe.be

Namur

Tél. 081 32 10 40
namur@idewe.be

Bruxelles

Tél. 02 237 33 24
bruxelles@idewe.be

Louvain

Tél. 016 39 04 38
leuven@idewe.be

Roulers

Tél. 051 27 29 29
roeselare@idewe.be

Charleroi

Tél. 071 23 99 11
charleroi@idewe.be

Liège

Tél. 04 229 71 91
liege@idewe.be

Turnhout

Tél. 014 40 02 20
turnhout@idewe.be

Gand

Tél. 09 264 12 30
gent@idewe.be

Malines

Tél. 015 28 00 50
mechelen@idewe.be